



ÉTAPES À SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL CNESST

- ✓ REMPLIR UN RAPPORT D'ACCIDENT (RAI) ET AVISER LE GESTIONNAIRE.

- ✓ RECEVOIR DES SOINS MÉDICAUX :
 1. CONSULTER RAPIDEMENT UN MÉDECIN, MÊME SI LA BLESSURE SEMBLE LÉGÈRE;
 2. DEMANDER AU MÉDECIN UNE ATTESTATION MÉDICALE.

- ✓ REMETTRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION MÉDICALE À VOTRE EMPLOYEUR SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RETOURNER AU TRAVAIL APRÈS LE JOUR DE L'ACCIDENT.

- ✓ REMPLIR « LA RÉCLAMATION DU TRAVAILLEUR » EN VOUS INSCRIVANT SUR MON ESPACE CNESST.



<https://servicesenligne.cnesst.gouv.qc.ca/travailleur/public/inscription/Etape1/>

- ✓ ENVOYER PAR COURRIEL LES DOCUMENTS SUIVANTS :
 1. L'ATTESTATION MÉDICALE;
 2. LE RAPPORT D'ACCIDENT; ET
 3. UNE COPIE DE LA RÉCLAMATION DU TRAVAILLEURÀ : cnesstbureaumedical@stm.info

LE RAPPORT MÉDICAL ET LES AUTRES DOCUMENTS SUBSÉQUENTS DEVRONT ÉGALEMENT ÊTRE ENVOYÉS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE APRÈS LEUR RÉCEPTION À LA MÊME ADRESSE :
cnesstbureaumedical@stm.info

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE DE L'ENVOYER AU GESTIONNAIRE, LE BUREAU MÉDICAL FERA LE RELAIS RAPIDEMENT.

LES REPRÉSENTANTS À LA DTA DU SYNDICAT DEMEURENT DISPONIBLES POUR TOUTE QUESTION.

REPRÉSENTANTS À LA DÉFENSE DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS (DTA)

TÉLÉPHONE : (514) 374-5013

JOCELYN BÉLAND #16
dta2@stmese.ca

FRÉDÉRIC BOURQUE #15
dta1@stmese.ca